



AVIS DE COURSE

La REGATE des TITANS

Samedi 21 septembre

La Grande Course en Baie d'Hyères
des Particuliers et des Acteurs
économiques

Organisation

L'International Yacht Club de Hyères organise la REGATE DES TITANS qui se déroulera en rade d'Hyères le samedi 21 septembre 2018 au départ du Port St Pierre. L'I.Y.C.H. étant l'autorité organisatrice de la régate.

1. Règles applicables

Cette épreuve est régie par les règles suivantes :

- Les Règles de Course à la Voile (RCV) de la World Sailing Organisation 2017-2020
- Les règlements de la jauge handicap Osiris Habitable 2019 (HN)
- Les prescriptions fédérales de la F.F. Voile
- Les instructions de courses de la régate

2. Publicité

L'organisation pourra fournir à chaque bateau :

- Un autocollant à coller sur chaque bord à 30 cm maximum de l'étrave et à 10 cm du pont.
- Un (ou plusieurs) pavillon(s) qui devra (ont) être arboré(s) à mi- guindant, à compter de la confirmation d'inscription, avant l'entrée dans le port à la limite des 300 m, durant la présence à quai et ce jusqu'à la sortie du port (limite des 300 m) pour se rendre sur la zone de régate.
- Un cagnard notifiant le nom de l'organisme participant devra être fixé dans les filières arrière et de chaque côté du bateau (dimensions maximales : 2,00m x 0,50m).

Pour tous renseignements complémentaires, contacter l'IYCH.

3. Admissibilité et formalités d'inscription

- 3.1 **Admissibilité** : La participation est ouverte à tous les monotypes et bateaux jaugés au système à handicap Osiris Habitable (HN) de taille minimum de 27 pieds, ayant à bord le matériel de sécurité conforme à la navigation côtière (moins de 6 miles) et les cartes SHOM de la rade d'Hyères n° 7407 et 7282.

Toutes les personnes participant à cette régata devront être titulaires de la licence FFV (annuelle compétition) ou journalière avec un certificat médical n'indiquant aucune contre-indication à la pratique de la voile en compétition.

Les bateaux n'ayant pas de contrat de jauge seront classés en « classement « P » (jauge Handicap National)

Les concurrents pourront s'inscrire :

- Soit en Parcours « Régate » : tout type de voiles et spinnakers autorisés
- Soit en Parcours « Croiseur » : les spinnakers sont interdits

Chaque bateau participant pourra représenter un organisme, une association ou une entreprise ou bien participer comme navire privé.

3.2 **Formalités d'inscription** : Les demandes d'inscription en ligne s'enregistrent UNIQUEMENT SUR INTERNET à l'adresse suivante :

http://nvi-ins.fr/INS_REGATE?Club=IYCH

Avant le 13 septembre 2018 à 22 heures

- Elles devront impérativement être accompagnées des règlements
- Les concurrents indiqueront s'ils désirent participer en « Régate » ou « Croiseur », le 20 septembre.
- Les bateaux devront présenter la liste d'équipage ainsi qu'une copie de leur contrat de jauge OSIRIS habitable
- Les concurrents mineurs devront présenter une autorisation parentale de participer.
- Les concurrents devront présenter au moment de la confirmation de leur inscription, les Licences Compétition de la FFV valides de leurs équipiers, ou leur Licence journalière avec un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition

Des licences journalières pourront être délivrées sur place (un certificat médical autorisant la pratique de la voile en compétition étant nécessaire), le vendredi 20 septembre, 17-19 H.

La Direction de Course et l'organisation se réservent le droit de refuser l'inscription d'un concurrent

Les concurrents étrangers devront présenter une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 2 millions d'euros ou « une licence FFV étranger », ainsi qu'un certificat médical autorisant la pratique de la voile en compétition.

4. Droits d'inscription

Les droits d'inscription sont fixés à :

- **190 € par bateau ENTREPRISE**
- **60 € par bateau PARTICULIER**

Ils doivent faire l'objet d'un règlement établi au nom de l'International Yacht Club de Hyères, et réglés en ligne.

En outre, chaque **Bateau Entreprise** participant apportera un lot représentatif de son activité, qui sera offert par tirage au sort lors de la soirée des équipages.

Participation au dîner des équipages

- La participation au dîner des équipages du samedi soir est de **30 € par personne** (40 € pour les accompagnants et retardataires), et doit faire l'objet d'un règlement séparé (établi au nom de l'International Yacht Club d'Hyères)
- La participation au dîner des équipages doit IMPERATIVEMENT être réservé en ligne jusqu' au 13 septembre à 22h00 et uniquement sur le site internet : www.iych.fr

5. Instructions de course

Les Instructions de Course seront remises aux concurrents à l'issue de la validation des inscriptions le vendredi 20 septembre 2019 entre 17 et 19 heures.

6. Parcours

Différents parcours côtiers seront proposés selon les conditions météo. Un départ commun pourra être donné.

Dans des conditions « normales », les deux parcours prévus sont :

- **Parcours "Régate"** : un parcours d'environ 25 MN : Port d'Hyères – Tour de Port Cros et retour
- **Parcours "Croiseur"** : un parcours d'environ 11 MN : Port d'Hyères - Tonne de La Londe - Brégançon (Tonne de la Batterie des Maures) et retour

7. Programme

Vendredi 20 septembre 2018

17h00/19h00 : Confirmation des inscriptions au bureau du IYCH à la Base Nautique

19h30 : Apéritif de bienvenue : Base Nautique, salle Mistral

Samedi 22 septembre 2018

Pour tous à compter de 08h00 : Petit-déjeuner, Base Nautique

09h00 : Briefing

10h30 : Premier signal d'avertissement pour les Parcours « Régate » et « Croiseur »

Arrivée devant le port de Hyères : Ligne d'arrivée fermée à 18h00

19h00 : Remise des prix suivie d'un apéritif

Suivi de la soirée des équipages

8. Classements

- Deux classements seront établis en formule OSIRIS : « Régate » et « Croiseur »
- Il y aura également un classement complémentaire ENTREPRISE, ainsi qu'un classement « P » (pour les bateaux sans certificat)
- La formule de calcul du temps compensé sera temps sur distance.
- Le mode de classement utilisé sera le Système de Points à Minima, conformément à l'annexe A4 des RCV.
- L'épreuve sera validée à partir de 1 course courue, validée.

9. Places de port

L'IYCH prend en charge les places de port des bateaux extérieurs au Port Saint Pierre, pour les nuits du vendredi 21 et samedi 22 septembre.

10. Responsabilité des concurrents

Les concurrents participent à l'épreuve sous leur entière responsabilité.

La décision de participer à une course ou de rester en course, relève de leur propre responsabilité (règle 4 des RCV, décision de courir).

L'autorité organisatrice du IYCH n'acceptera aucune responsabilité en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régate, aussi bien avant, pendant, qu'après.

11. Contacts

International Yacht Club de Hyères (I.Y.C.H.)

Base nautique, 12 Avenue du docteur Robin
83 400 HYERES

Téléphone : 04 94 57 00 07 ou 06 80 23 66 42

E-mail : contact@iych.fr

Site web : www.iych.fr

12. Annulation

L'organisateur et le Président du comité de course sont seuls décisionnaires pour donner le départ de la régate, la reporter le dimanche 22 septembre, ou décider de son annulation en fonction de la météo annoncée. En cas d'annulation il ne sera pas procédé à un remboursement des droits d'inscription ou de la participation des sponsors ou mécènes, les frais de la manifestation étant déjà engagés.

